Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL121_2023-BF

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
5 décembre 2023

PRESENT(E)(S)

20

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIR(S)

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°121/2023

L'an deux Mil vingt-trois, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 5 décembre 2023, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme JOALLAND – Mme POULAIN – Mme BENTZ – Mme LOUIS - M. BABOUR - Mme BLANCHET – Mme BOUCHERON – M. BOSSARD – Mme KOUBA - M. LOUIS – M. MUTSHE - Mme BONNET – M. GAUTIER - M. DANGE –Mme GLAZIOU – Mme HANANE – Mme VANNIER – Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
Monsieur Paul GIRAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick GEFFROY
Monsieur David LE BORGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc LOUIS

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE

Décision modificative n°2 – Budget annexe ZAC « Les Portes de la Seiche »

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL121_2023-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2023

N°121/2023
7.1

Décision modificative n°2 – Budget annexe ZAC « Les Portes de la Seiche »

Les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2023 du budget annexe ZAC Les Portes de la Seiche ne sont pas suffisants pour passer les opérations de stocks. Les écritures de stocks sont des opérations d'ordre budgétaire qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité.

Il convient de procéder à une décision modificative de virement de crédits afin d'inscrire les crédits nécessaires selon le tableau suivant :

Section	Chapitre		Article	Intitulés	Montant
DI	O40	Transfert entre sections	3355	Travaux	33 530,03 €
RI	O21	Virement			33 530,03 €
RF	O42	Transfert entre sections	7133	Variation en cours	33 530,03 €
DF	O23	Virement			33 530,03 €

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à cette décision modificative n°2.

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE (Ille et Vilaine)

Philippe BONNIN